



Strasbourg, le 16 novembre 2018

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°343-2018 du 16 novembre 2018

Séance du : 16 novembre 2018  
Sous la présidence de : Michel Samuel-Weis – Vice-Président

Ont assisté à la séance : 14 membres  
Absents excusés : 14 absents excusés dont 5 pouvoirs  
Absent non excusé : /

### Présents :

Rosalie BEHRA, Azzedine BOUFRIOUA, Cora FRANÇOIS, Bernard GOY, Ilana ISEHAYEK, Brice JEANNIN, Ange-Frédéric KOFFI, Amy LIN, Sara MARGUIER, Gilles OLTZ, Pauline ROUGIER, Michel SAMUEL-WEIS, Gérard STARCK, Darek SZUSTER.

### Pouvoirs :

Jean-Luc BREDEL donne pouvoir à Darek SZUSTER  
Nicolas MATT donne pouvoir à Azzedine BOUFRIOUA  
Ada REICHHART donne pouvoir à Sara MARGUIER  
Catherine TRAUTMANN donne pouvoir à Michel SAMUEL-WEIS  
Jean VERNE donne pouvoir à Bernard GOY

### Absents excusés :

Jean-Luc BREDEL, Alain FONTANEL, Camille GANGLOFF, Fabienne KELLER, Sophie KOHLER, Pascal MANGIN, Nicolas MATT, Henri METZGER, Annick NEFF, Ada REICHHART, Éric SCHULTZ, Benoît TOCK, Catherine TRAUTMANN, Jean VERNE.

### 3ème point de l'ordre du jour : Académie supérieure de musique. Habilitation complémentaire pour le DNSPM « Chef d'ensembles instrumentaux et vocaux »

#### Délibéré

Le Conseil d'administration,  
après en avoir délibéré :

- Sollicite l'habilitation pour la délivrance du DNSPM « Chef d'ensembles instrumentaux et vocaux ».

#### Vote

Votants : 19  
Pour : 19  
Contre : -  
Abstention : -

### Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le 18 décembre 2018  
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le 18 décembre 2018 à 17 heures.

Michel Samuel-Weis  
Vice-Président



## **Délibération du Conseil d'administration**

n°343-2018 du 16 novembre 2018

**Objet : Académie supérieure de musique. Habilitation complémentaire pour le DNSPM « Chef d'ensembles instrumentaux et vocaux »**

### Exposé des motifs

Au premier semestre 2018, l'Académie Supérieure de Musique a obtenu le renouvellement de l'habilitation à délivrer l'ensemble des diplômes actuellement proposés :

- DNSPM Instrumentiste Chanteur, domaines « Musiques classiques à contemporaines », « Musique ancienne » et « Jazz et musiques improvisées »,
- DNSPM Métiers de la Création Musicale, domaine « Composition et création électroacoustique »
- Diplôme d'État de professeur de musique enseignement instrumental ou vocal, domaines « Classique à contemporain », « Musique ancienne » et « Jazz et musiques improvisées »
- Diplôme d'État de professeur de musique Formation musicale.

A la faveur de ce cette procédure et au regard de la grande qualité de l'offre de formation proposée par l'établissement, le groupe d'experts en charge de l'évaluation a invité la HEAR à déposer un complément de dossier pour solliciter une nouvelle habilitation que l'établissement souhaitait proposer à ses étudiants, pour le DNSPM « Chef d'ensembles instrumentaux et vocaux ».

Pour permettre l'instruction de cette demande, le Conseil est invité à se prononcer sur l'élargissement de l'offre de diplômes délivré par l'académie

### Délibéré

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'administration,  
sur proposition de son Président,  
après en avoir délibéré :

- Sollicite l'habilitation pour la délivrance du DNSPM « Chef d'ensembles instrumentaux et vocaux ».